

2eme MARATHON PHOTOS D'EREZEE

RÈGLEMENT



Article 1 : organisateur :

Le « Cercle d'histoire et de loisirs » d'Erezée, association à but non lucratif
rue du pont d'Erezée 1 à 6997 Erezée
mail cercle,histo,erezee@gmail.com

Article 2 : Principe du marathon photos

L'objectif est de s'amuser autour d'un événement photographique, de découvrir une région, de l'observer de façon artistique et originale,

1 thème....1 heure...1 photo (7 thèmes au total)

Article 3: Accès et durée :

Le concours se déroule le dimanche 7 mai 2017 de 9h30 à 18h,

Lieu:

Château ferme de Fisenne
1 rue du Château -6997 Fisenne-Erezée

Accueil dès à 9h30,

les participants découvriront le programme de la journée après un petit briefing (à 9h30),
Départ du premier thème à 10h,

Fin du concours à 18h (plus de photo téléchargée après)

Article 4: modalités d'inscription

1-Le concours est ouvert à tous, (pas de smartphone , ni tablette)

Tout enfant mineur doit être accompagné d'un adulte et sera sous son entière responsabilité,

2-L'inscription se fera par le formulaire de contact (site internet marathophoto.be) avec les mentions obligatoires de :

« nom, prénom, »

age,

adresse postale,

adresse mail,

numéro de téléphone ,

le nombre de pains saucisses supplémentaires désirés (nombre x 3€ + prix d'une inscription)

la mention « *j'ai lu le règlement et l'accepte* »

Une participation de 20 € est demandée (elle comprend une collation le matin et un pain saucisse à midi) Il est possible d'obtenir des pains saucisses supplémentaires pour les accompagnants au prix de 3€, 12€ pr les enfants de – de 12 ans participants

3- Un mail de confirmation vous sera envoyé à la réception de votre paiement,

Toute inscription enregistrée et payée est définitive et ne pourra prétendre à un remboursement en cas de non participation, ou si vous ne terminez pas l'épreuve, obligé de participer au 1er thème mais pas obligé de faire la journée

4- Le nombre de place est limité (50 adultes – 10 enfants)

La date de votre paiement finalisera votre inscription et déterminera l'ordre d'inscription,

Article 5 : Comment se déroule le marathon :

Les photographes utiliseront leur matériel propre :

- un appareil photo numérique (appareil photo de téléphone portable non autorisé)
- date et l'heure de votre appareil correctement réglées
- Nécessaire au déchargement des photos (cordon usb, lecteur de carte,,)
- Utilisation de votre propre PC portable autorisé
- Les photos ne peuvent pas être retouchées, ni recadrées,

La journée est divisée en 7 manches de 1 heure,

Dans le délai imparti les participants doivent :

- Illustrer par une photo le thème donné
- Choisir un cliché et le transmettre aux organisateurs via la cle usb, à remettre à l'organisateur avant d'obtenir le thème suivant
- Le format des clichés sera le jpeg en résolution de 200dpi min,
- L'identification du cliché se fera selon la matrice suivante :

Numéro du participant suivi du T (thème) n° X

exemple équipe 31 thème 3 donnera 31T3

Article 6 : Responsabilités

Le participant s'engage :

- à réaliser lui même toutes les photos sur le territoire de la commune,
- à ce que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou lieux privés photographiés, Il s'assurera d'obtenir les autorisations nécessaires des personnes photographiées ou du propriétaire des lieux privés pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés
- à respecter les lieux ,sites visités, l'environnement, la propreté

Il reconnaît que sa responsabilité sera engagée en cas de litige, ou plaintes,

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmé et de voir ces images reproduites et diffusées,

L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable :

- des actes indépendants de sa volonté, ni de plaintes relatives aux droits de propriétés,
- de la perte, dégradation du matériel photographique, informatique du participant,
- en cas d'accident, dommages physiques ou corporels subis par les participants
- en cas d'infractions de quelque nature que ce soit, commises par les participants
- en cas de perte, vol, détérioration des clichés ou du matériel photo,

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, modifier le timing sans que le participant puisse prétendre à un remboursement, indemnité quelconque de sa part.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter la manifestation sans devoir une quelconque indemnité, En cas d'annulation, report, les droits d'inscriptions seront remboursés ,

Article 5: Le jury

Le jury est composé de professionnels de l'image et d'amateurs éclairés

Il examinera les photos anonymisées et statuera sur les critères suivant :

- respect du thème
- originalité
- créativité
- une importance moindre sera apportée à l'aspect technique de la photo afin de ne pas favoriser les possesseurs de matériel ultra performant,
- Les clichés noir/blanc ou sepia seront acceptés,
- seront éliminés les clichés « hors thème », les clichés retouchés , recadré, ou avec une date et heure qui ne correspondent pas à la journée de la manifestation,

Article 6 : Propriété intellectuelle

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies réalisées pendant le concours, conformément au code de la propriété intellectuelle,

Il autorise cependant l'association à utiliser ses images à des fins promotionnelles sur quelque support que ce soit,

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans non reconductible,

Les œuvres seront toujours utilisées avec le nom de l'auteur et sont déclarées sans valeur commerciale ; en aucun cas il ne sera versé de droits d'auteurs aux participants,

Article 7 : Attribution des lots

La proclamation des résultats aura lieu le samedi 10 juin lors du Festival Nature à la maison du village (Rue de la salle, 6 - 6997 Mormont).

Les auteurs des meilleures photos seront récompensés :

- un prix de la meilleure photo parmi les thèmes,
- 3 photographies par thèmes obtiendront un prix,
- un prix du public,
- un prix dans la catégorie « jeunes moins de 16 ans » .

Prix du public : au terme de la manifestation, chaque concurrent devra choisir une photo parmi celles qu'il a remises quel que soit le thème. Ces photos seront imprimées et exposées les 10 et 11 juin 2017 lors du Festival Nature. Les visiteurs de cette exposition seront invités à élire leur photo préférée via un bulletin de vote disponible à l'accueil. Un seul vote possible par personne. L'œuvre recueillant le plus de suffrages sera gagnante"